DÉPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON DE PONT D'AIN
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

n°ARCITEMP2023.04.13.01

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

LE MAIRE de la commune de NEUVILLE SUR AIN,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 et L 2213-2;

VU le Code de la Route,

VU le code Pénal, notamment son article R. 610-5,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise SOBECA – représentée par Mme Marlène CHAMPON – TSA 70011 – 69134 DARDILLY cedex, en date du 12 avril 2023,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour permettre les travaux de réparation des chambres telecom : RD 42 (Rue du Revermont) – 01160 NEUVILLE SUR AIN,

# <u>ARRÊTE</u>

#### ARTICLE 1

Sur la voie suivante : Route départementale n°42 – Rue du Revermont – 01160 NEUVILLE SUR AIN, la circulation sera réglementée de la façon suivante : Fermeture à la circulation dans les deux sens de circulation, de l'entrée du parking de la caserne au carrefour avec la Voie communale n°8 dite Rue de la Ville.

#### ARTICLE 2

Cette réglementation sera applicable : 1 jour, le 19 avril 2023 comme énoncé dans la demande.

## **ARTICLE 3**

Une déviation sera mise en place :

- pour les véhicules légers par la Voie Communale n°8 (Rue de la Ville / Rue Nicolas Aubry)
- pour les poids lourds : par les routes départementales 1084, 91 et 81

## **ARTICLE 4**

La signalisation du chantier sera réalisée par l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques de la commune de NEUVILLE SUR AIN.

## **ARTICLE 5**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur.

Copie du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le chef de la brigade de gendarmerie de Pont d'Ain
- SOBECA Mme Marlène CHAMPON (0699876490)

Fait à Neuville sur Ain, le 13 avril 2023

Le Maire,

Thierry DUPUIS